



## Droit de visite repond moi svp

Par **sebastien931**, le **05/12/2008** à **11:58**

bonjour

1/voila je suis passer en jugement en 205 fixant le droit de garde de ma fille chez sa mere Sur le jugement il est specifié que je doit prendre ma fille un week end sur deux le vendredi apres l ecole ou le samedi apres l ecole ors il y a plus ecole le samedi mais mes horaires de travail font que je ne peut venir chercher ma fille le vendredi car je fini le travail a 23h00 je viens donc la chercher le samedi matin mon ex concubine me refuse le droit de garde du week end en me disant que je dois venir chercher ma fille le vendredi soir, ?  
a t elle le droit de m interdire de voir ma fille le week end?

2/il etait convenu que j ai ma fille pour la deuxieme semaine des vacances scolaires c est a dire moi le 1 er janvier mon ex amie a noel au dernier moment elle me ressort le jugement en m indiquant que les annees pairs je dois prendre ma fille la premiere semaine des vacances mes conges etant posés a mon travail il m est impossible de prendre ma fille pour noel je la garderai pour la semaine du jour de l an or on ex concubine refuse en me precisant une fois de plus que sur la feuille du tribunal il est indiquer que je dois avoir ma fille la premiere semaine des vacances il q u il est inscrit que si je ne la prend pas les vacances au benefice du pere sont annuléé sauf en cas de force majeure  
le fait de travailler et de changer de semaine de vacances est il un cas de force majeure, ?

3/mon ex concubine veurt que je prenne ma fille le 20 decembre en sachant que c est le debut des vacances scolaire a savoir que je travaille un week en d sur deux hors periode scolaire je prend ma fille le week end de repos mais elle me soutien que je dois prendre ma fille du 20 decembre au lendemain alors que c est le debut des vacances scolaire .Le debut de garde commence bien le jour des vacances et non pas apres le week end ?